

Québec français



Les tolérances du ministre de l'Éducation nationale de France Un projet ambigu

René Haby

Numéro 28, décembre 1977

Spécial orthographe

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/56637ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Publications Québec français

ISSN

0316-2052 (imprimé)

1923-5119 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Haby, R. (1977). Les tolérances du ministre de l'Éducation nationale de France : un projet ambigu. *Québec français*, (28), 48–50.

LES TOLÉRANCES DU MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE DE FRANCE

un projet ambigu

Qu'on le croie ou non, le ministre même de l'éducation nationale de France, René Haby, vient de sanctionner officiellement une liste de tolérances orthographiques. Cet arrêté concerne une série de «bêtes noires» de l'orthographe française tout à fait différentes de celles qui sont touchées par le projet de normalisation de Thimonnier. Ceux qui en ont établi la liste se sont sûrement inspirés des erreurs les plus fréquentes des élèves français qui, à les regarder de près, se comportent étrangement comme les nôtres. Mais cet arrêté officiel, comme il ne s'adresse qu'aux correcteurs d'examens et de concours, vise avant tout à ce qu'un élève ne se voie pas privé d'un diplôme ou d'un brevet parce qu'il ne maîtrise pas toute l'orthographe. En restreignant ainsi l'application de cet arrêté aux examens et aux concours, le

ministre de l'éducation nationale crée une ambiguïté fort étonnante: comment peut-on officiellement tolérer un comportement orthographique au moment des examens sans du même coup le tolérer partout et n'importe quand? Et l'école va-t-elle continuer à enseigner ce qui maintenant est toléré? Là-dessus, l'arrêté officiel demeure fort discret. Imaginez la révolution française que le ministre aurait provoquée s'il avait officiellement promulgué une chose comme celle-ci: «Désormais, partout et toujours, un Français pourra écrire: Finies les peines et les sueurs que l'orthographe nous a coûté!» Voici donc la liste des tolérances officielles du ministre français. Serons-nous plus français que lui?

Jean-Guy MILOT

Dans les examens ou concours dépendant du ministère de l'Éducation et sanctionnant les étapes de la scolarité élémentaire et de la scolarité secondaire, qu'il s'agisse ou non d'épreuves spéciales d'orthographe, il ne sera pas compté de fautes aux candidats dans les cas visés ci-dessous.

Chaque rubrique comporte un, deux, ou trois articles affectés d'un numéro d'ordre. Chaque article comprend un ou plusieurs exemples et un commentaire encadré.

Les exemples et les commentaires se présentent sous des formes différentes selon leur objet.

Premier type:

Dans l'emploi de certaines expressions, l'usage admet deux possibilités sans distinguer entre elles des nuances appréciables de sens.

Il a paru utile de mentionner quelques-unes de ces expressions. Chaque exemple est alors composé de deux phrases placées l'une sous l'autre en parallèle. Le commentaire se borne à rappeler les deux possibilités offertes par la langue.

Deuxième type:

Pour d'autres expressions, l'usage admet une dualité de tournures, mais distingue entre elles des nuances de sens; le locuteur ou le scripteur averti accorde sa préférence à

l'une ou à l'autre selon ce qu'il veut faire entendre ou suggérer.

Les rubriques qui traitent de ce genre d'expressions conservent, pour chaque exemple, deux phrases parallèles, mais le commentaire se modèle sur un schéma particulier. Dans un premier temps, il rappelle les deux possibilités en précisant que le choix, entre elles, relève d'une intention; dans un second temps, il invite les correcteurs à ne pas exiger des candidats la parfaite perception de tonalités parfois délicates de la pensée ou du style. La tolérance est introduite par la succession des deux formules: «L'usage admet, selon l'intention,...» et: «On admettra... dans tous les cas».

Troisième type:

La dernière catégorie est celle des expressions auxquelles la grammaire, dans son état actuel, impose des formes ou des accords strictement définis, sans qu'on doive nécessairement considérer tout manquement à ces normes comme l'indice d'une défaillance du jugement; dans certains cas, ce sont les normes elles-mêmes qu'il serait difficile de justifier avec rigueur, tandis que les transgressions peuvent procéder d'un souci de cohérence analogique ou logique.

Dans les rubriques qui illustrent ces cas, chaque exemple est constitué par une seule

phrase, à l'intérieur de laquelle s'inscrit entre parenthèses la graphie qu'il est conseillé de ne pas sanctionner. Selon la nature de la question évoquée, le commentaire énonce simplement la tolérance ou l'explicite en rappelant la règle.

Parmi les indications qui figurent ci-après, il convient de distinguer celles qui précisent l'usage et celles qui proposent des tolérances. Les premières doivent être enseignées. Les secondes ne seront prises en considération que pour la correction des examens ou concours: elles n'ont pas à être étudiées dans les classes et encore moins à se substituer aux connaissances grammaticales et orthographiques que l'enseignement du français doit s'attacher à développer.

I. - Le verbe

1. Accord du verbe précédé de plusieurs sujets à peu près synonymes à la troisième personne du singulier juxtaposés:

La joie, l'allégresse s'empara (s'emparèrent) de tous les spectateurs.

L'usage veut que, dans ce cas, le verbe soit au singulier.

On admettra l'accord au pluriel.

2. a. Accord du verbe précédé de plusieurs sujets à la troisième personne du singulier unis par *comme*, *ainsi que*, et autres locutions d'emploi équivalent:

Le père comme le fils mangeaient de bon appétit.

Le père comme le fils mangeait de bon appétit.

L'usage admet, selon l'intention, l'accord au pluriel ou au singulier.

On admettra l'un et l'autre accord dans tous les cas.

2 b. Accord du verbe précédé de plusieurs sujets à la troisième personne du singulier unis par *ou* ou par *ni*:

Ni l'heure ni la saison ne conviennent pour cette excursion.

Ni l'heure ni la saison ne convient pour cette excursion.

L'usage admet, selon l'intention, l'accord au pluriel ou au singulier.

On admettra l'un et l'autre accord dans tous les cas.

3. Accord du verbe quand le sujet est un mot collectif accompagné d'un complément au pluriel:

À mon approche, une bande de moineaux s'envola.

À mon approche, une bande de moineaux s'envolèrent.

L'usage admet, selon l'intention, l'accord avec le mot collectif ou avec le complément.

On admettra l'un et l'autre accord dans tous les cas.

4. Accord du verbe quand le sujet est *plus d'un* accompagné ou non d'un complément au pluriel:

Plus d'un de ces hommes m'était inconnu.

Plus d'un de ces hommes m'étaient inconnus.

L'usage admet, selon l'intention, l'accord au pluriel ou au singulier.

On admettra l'un et l'autre accord dans tous les cas.

5. Accord du verbe précédé de *un des...* *qui*, *un de ceux que*, *une des...* *que*, *une de celles qui*, etc.:

La Belle au bois dormant est un des contes qui charment les enfants.

La Belle au bois dormant est un des contes qui charme les enfants.

L'usage admet, selon l'intention, l'accord au pluriel ou au singulier.

On admettra l'un et l'autre accord dans tous les cas.

6. Accord du présentatif *c'est* suivi d'un nom (ou d'un pronom de la troisième personne) au pluriel:

Ce sont là de beaux résultats.

C'est là de beaux résultats.

C'étaient ceux que nous attendions.

C'était ceux que nous attendions.

L'usage admet l'accord au pluriel ou au singulier.

7. Concordance des temps:

J'avais souhaité qu'il vint (qu'il vienne) sans tarder.

Je ne pensais pas qu'il eût oublié (qu'il ait oublié) le rendez-vous.

J'aimerais qu'il fût (qu'il soit) avec moi.

J'aurais aimé qu'il eût été (qu'il ait été) avec moi.

Dans une proposition subordonnée au subjonctif dépendant d'une proposition dont le verbe est à un temps du passé ou au conditionnel, on admettra que le verbe de la subor-

donnée soit au présent quand la concordance stricte demanderait l'imparfait, au passé quand elle demanderait le plus-que-parfait.

8. Participe présent et adjectif verbal suivis d'un complément d'objet indirect ou d'un complément circonstanciel:

La fillette, obéissant à sa mère, alla se coucher.

La fillette, obéissante à sa mère, alla se coucher.

J'ai recueilli cette chienne errant dans le quartier.

J'ai recueilli cette chienne errante dans le quartier.

L'usage admet que, selon l'intention, la forme en *ant* puisse être employée sans accord comme forme du participe ou avec accord comme forme de l'adjectif qui lui correspond.

On admettra l'un et l'autre emploi dans tous les cas.

9. Participe passé conjugué avec *être* dans une forme verbale ayant pour sujet *on*:

On est resté (restés) bons amis.

L'usage veut que le participe passé se rapportant au pronom *on* se mette au masculin singulier.

On admettra que ce participe prend la marque du genre et du nombre lorsque *on* désigne une femme ou plusieurs personnes.

10. Participe passé conjugué avec *avoir* et suivi d'un infinitif:

Les Parisiens que j'ai entendus (entendu) jouer

Les airs que j'ai entendu (entendus) jouer.

L'usage veut que le participe s'accorde lorsque le complément d'objet direct se rapporte à la forme conjuguée et qu'il reste invariable lorsque le complément d'objet direct se rapporte à l'infinitif.

On admettra l'absence d'accord dans le premier cas. On admettra l'accord dans le second, sauf en ce qui concerne le participe passé du verbe *faire*.

11. Accord du participe passé conjugué avec *avoir* dans une forme verbale précédée de *en* complément de cette forme verbale:

J'ai laissé sur l'arbre plus de cerises que je n'en ai cueilli.

J'ai laissé sur l'arbre plus de cerises que je n'en ai cueillies.

L'usage admet l'un et l'autre accord.

12. Participe passé des verbes tels que: *coûter*, *valoir*, *courir*, *vivre*, etc., lorsque ce participe est placé après un complément:

Je ne parle pas des sommes que ces travaux m'ont coûté (coûtées).

J'oublierai vite les peines que ce travail m'a coûtées (coûté).

L'usage admet que ces verbes normalement intransitifs (sans accord du participe passé) puissent s'employer transitivement (avec accord) dans certains cas.

On admettra l'un et l'autre emploi dans tous les cas.

13. Participes et locutions tels que *compris* (*y compris*, *non compris*), *excepté*, *ôté*, *étant donné*, *ci-inclus*, *ci-joint*:

13 a. *Compris* (*y compris*, *non compris*), *excepté*, *ôté*:

J'aime tous les sports, excepté la boxe (exceptée la boxe).

J'aime tous les sports, la boxe exceptée (la boxe excepté).

L'usage veut que ces participes et locutions restent invariables quand ils sont placés avant le nom avec lequel ils sont en relation et qu'ils varient quand ils sont placés après le nom.

On admettra l'accord dans le premier cas et l'absence d'accord dans le second.

13 b. *Étant donné*:

Étant données les circonstances...

Étant donné les circonstances...

L'usage admet l'accord aussi bien que l'absence d'accord.

13 c. *Ci-inclus*, *ci-joint*:

Ci-inclus (ci-incluse) la pièce demandée.

Vous trouverez ci-inclus (ci-incluse) copie de la pièce demandée.

Vous trouverez cette lettre ci-incluse.

Vous trouverez cette lettre ci-inclus.

L'usage veut que *ci-inclus*, *ci-joint* soient: invariables en tête d'une phrase ou s'ils précèdent un nom sans déterminant;

Variables ou invariables selon l'intention, dans les autres cas.

On admettra l'accord ou l'absence d'accord dans tous les cas.

II. - Le nom

14. Liberté du nombre.

14 a:

De la gelée de groseille.

De la gelée de groseilles.

Des pommiers en fleur.

Des pommiers en fleurs.

L'usage admet le singulier et le pluriel.

14 b:

Ils ont ôté leur chapeau.

Ils ont ôté leurs chapeaux.

L'usage admet, selon l'intention, le singulier et le pluriel.

On admettra l'un et l'autre nombre dans tous les cas.

15. Double genre:

Instruits (instruites) par l'expérience, les vieilles gens sont très prudents (prudentes): ils (elles) ont vu trop de choses.

L'usage donne au mot *gens* le genre masculin, sauf dans des expressions telles que: *les bons gens*, *les vieilles gens*, *les petites gens*.

Lorsqu'un adjectif ou un participe se rapporte à l'une de ces expressions ou lorsqu'un pronom la reprend, on admettra que cet adjectif, ce participe, ce pronom soient, eux aussi, au féminin.

16. Noms masculins de titres ou de professions appliqués à des femmes:

Le français nous est enseigné par une dame.

Nous aimons beaucoup ce professeur. Mais il (elle) va nous quitter.

Précédés ou non de *Madame*, ces noms conservent le genre masculin ainsi que leurs déterminants et les adjectifs qui les accompagnent.

Quand ils sont repris par un pronom, on admettra pour ce pronom le genre féminin.

17. Pluriel des noms:

17 a. Noms propres de personnes:

Les Dupont (Duponts). Les Maréchal (Maréchals).

On admettra que les noms propres de personnes prennent la marque du pluriel.

17 b. Noms empruntés à d'autres langues: *Des maxima* (des maximums). *Des sandwiches* (des sandwiches).
On admettra que, dans tous les cas, le pluriel de ces noms soit formé selon la règle générale du français.

III. - L'article

18. Article devant *plus, moins, mieux*.
Les idées qui paraissent les plus justes sont souvent discutables.
Les idées qui paraissent le plus justes sont souvent discutables.
Dans les groupes formés d'un article défini suivi de *plus, moins, mieux* et d'un adjectif ou d'un participe, l'usage admet que, selon l'intention, l'article varie ou reste invariable.
On admettra que l'article varie ou reste invariable dans tous les cas.

IV. - L'adjectif numéral

19. *Vingt et cent*:
Quatre-vingt-dix (quatre vingts dix) *ans*.
Six cent trente-quatre (six cents trente quatre) *hommes*.
En mil neuf cent soixante-dix-sept (mille neuf cents soixante dix sept)
On admettra que *vingt* et *cent*, précédé d'un adjectif numéral à valeur de multiplicateur, prennent la marque du pluriel même lorsqu'ils sont suivis d'un adjectif numéral.
Dans la désignation d'un millésime, on admettra la graphie *mille* dans tous les cas.
N.B. — L'usage place un trait d'union entre les éléments d'un adjectif numéral qui forment un ensemble inférieur à cent.
On admettra l'omission du trait d'union.

V. - L'adjectif qualificatif

20. *Nu, demi* précédant un nom:
Elle courait nu-pieds (nus pieds).
Une demi-heure (demie heure) *s'écoula*.
L'usage veut que *nu, demi* restent invariables quand ils précèdent un nom auquel ils sont reliés par un trait d'union.
On admettra l'accord.

21. Pluriel de *grand-mère, grand-tante, etc.*:
Des grand-mères.
Des grands-mères.
L'usage admet l'une et l'autre graphie.

22. *Se faire fort de...*
Elles se font fort (fortes) de réussir.
On admettra l'accord de l'adjectif.

23. *Avoir l'air*:
Elle a l'air doux.
Elle a l'air douce.
L'usage admet que, selon l'intention, l'adjectif s'accorde avec le mot *air* ou avec le sujet du verbe *avoir*.
On admettra l'un et l'autre accord dans tous les cas.

VI. - Les indéfinis

24. *L'un et l'autre*:

24 a. *L'un et l'autre* employé comme adjectif:
1. *J'ai consulté l'un et l'autre document.*
J'ai consulté l'un et l'autre documents.
2. *L'un et l'autre document m'a paru intéressant.*
L'un et l'autre document m'ont paru intéressants.

1. L'usage admet que, selon l'intention, le nom précédé de *l'un et l'autre* se mette au singulier ou au pluriel.
On admettra l'un et l'autre nombre dans tous les cas.
2. Avec le nom au singulier, l'usage admet que le verbe se mette au singulier ou au pluriel.

24 b. *L'un et l'autre* employé comme pronom:
L'un et l'autre se taisait.
L'un et l'autre se taisaient.
L'usage admet que, selon l'intention, le verbe précédé de *l'un et l'autre* employé comme pronom se mette au singulier ou au pluriel.
On admettra l'un et l'autre nombre dans tous les cas.

25. *L'un ou l'autre, ni l'un ni l'autre*:
25 a. *L'un ou l'autre, ni l'un ni l'autre* employés comme adjectifs:
L'un ou l'autre projet me convient.
L'un ou l'autre projet me conviennent.
Ni l'un ni l'autre idée ne m'inquiète.
Ni l'une ni l'autre idée ne m'inquiètent.
L'usage veut que le nom précédé de *l'un ou l'autre* ou de *ni l'un ni l'autre* se mette au singulier; il admet que, selon l'intention, le verbe se mette au singulier ou au pluriel.
On admettra, pour le verbe, l'un et l'autre accord dans tous les cas.

25 b. *L'un ou l'autre, ni l'un ni l'autre* employés comme pronoms:
De ces deux projets, l'un ou l'autre me convient.
De ces deux projets, l'un ou l'autre me conviennent.
De ces deux idées, ni l'un ni l'autre ne m'inquiète.
De ces deux idées, ni l'une ni l'autre ne m'inquiètent.
L'usage admet que, selon l'intention, le verbe précédé de *l'un ou l'autre* ou *ni l'un ni l'autre* employés comme pronoms se mette au singulier ou au pluriel.
On admettra l'un et l'autre nombre dans tous les cas.

26. *Chacun*:
Remets ces livres chacun à sa place.
Remets ces livres chacun à leur place.
Lorsque *chacun*, reprenant un nom (ou un pronom de la troisième personne) au pluriel, est suivi d'un possessif, l'usage admet que, selon l'intention, le possessif renvoie à *chacun* ou au mot repris par *chacun*.
On admettra l'un et l'autre tour dans tous les cas.

VII. - «Même» et «Tout»

27. *Même*:
Dans les fables, les bêtes mêmes parlent.
Dans les fables, les bêtes même parlent.
Après un nom ou un pronom au pluriel, l'usage admet que *même*, selon l'intention, prenne ou non l'accord.
On admettra l'une ou l'autre graphie dans tous les cas.

28. *Tout*:

28 a. *Les proverbes sont de tout temps et de tout pays.*
Les proverbes sont de tous temps et de tous pays.
L'usage admet, selon l'intention, le singulier ou le pluriel.

28 b. *Elle est toute* (tout) *à sa lecture*.
Dans l'expression *être tout à...*, on admettra que *tout*, se rapportant à un mot féminin, reste invariable.

28 c. *Elle se montra toute* (tout) *étonnée*.
L'usage veut que *tout*, employé comme adverbe, prenne la marque du genre et du nombre devant un mot féminin commençant par une consonne ou un *h* aspiré et reste invariable dans les autres cas.
On admettra qu'il prenne la marque du genre et du nombre devant un nom féminin commençant par une voyelle ou un *h* muet.

VIII. - L'adverbe «ne» dit explétif

29. *Je crains qu'il ne pleuve.*
Je crains qu'il pleuve.
L'année a été meilleure qu'on ne l'espérait.
L'année a été meilleure qu'on l'espérait.
L'usage n'impose pas l'emploi de *ne* dit explétif.

IX. - Accents

30. *Accent aigu*:
Assener (asséner); *referendum* (référendum)
Dans certains mots, la lettre *e*, sans accent aigu, est prononcée [é] à la fin d'une syllabe.
On admettra qu'elle prenne cet accent — même s'il s'agit de mots d'origine étrangère — sauf dans les noms propres.

31. *Accent grave*:
Événement (èvenement); *je céderai* (je cèderai).
Dans certains mots, la lettre *e* avec un accent aigu est généralement prononcée [è] à la fin d'une syllabe.
On admettra l'emploi de l'accent grave à la place de l'accent aigu.

32. *Accent circonflexe*:
Crâne (crane); *épître* (épitre); *crûment* (cru-ment).
On admettra l'omission de l'accent circonflexe sur les voyelles *a, e, i, o, u* dans les mots où ces voyelles comportent normalement cet accent, sauf lorsque cette tolérance entraînerait une confusion entre deux mots en les rendant homographes (par exemple): *tâche/ tache; forêt/ foret; vous dites/ vous dîtes; rôder/roder; qu'il fût/ qu'il fut*.

X. - Trait d'union

33. *Arc-en-ciel* (arc en ciel); *nouveau-né* (nouveau né); *crois-tu?* (crois tu?); *est-ce vrai?* (est ce vrai?); *dit-on* (dit-on); *dix-huit* (dix huit); *dix-huitième* (dix huitième); *par-ci, par-là* (par ci, par là).
Dans tous les cas, on admettra l'omission du trait d'union, sauf lorsque sa présence évite une ambiguïté (*petite-fille/ petite fille*) ou lorsqu'il doit être placé avant et après le euphonique intercalé à la troisième personne du singulier entre une forme verbale et un pronom sujet postposé (*viendra-t-il?*).

Fait à Paris, le 28 décembre 1976.

René HABY